



INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI) 2026

TOUS LES ENTREPRENEURS EN CONSTRUCTION ONT L'OBLIGATION DE SE PRÉSENTER AUX ÉCOCENTRES DES BERGERONNES OU DE PORTNEUF-SUR-MER SEULEMENT.

AUCUN ENTREPRENEUR N'EST AUTORISÉ À L'ÉCOCENTRE DE SACRÉ-COEUR.

* Les propriétaires d'immeubles locatifs sont considérés comme des industries, commerces et institutions (ICI). Par contre, les encombrants générés par les locataires pourront être apportés sans frais.

* Les encombrants des municipalités produits par les citoyens sont également sans frais.

*** Une surcharge de 100 \$/tonne est ajoutée pour tout ICI ne possédant pas une preuve d'établissement sur le territoire de la MRC (incluant un tarif pour la gestion des matières résiduelles).**

TYPES DE MATIÈRES	BERGERONNES ET PORTNEUF-SUR-MER
Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) NON TRIÉS: CONTIENT DU BOIS ET/OU MÉTAL ET/OU BARDEAU	305 \$/tonne
Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) TRIÉS: NE CONTIENT PAS DE BOIS NI DE MÉTAL NI DE BARDEAU	260 \$/tonne
Bois (sauf meubles)	260 \$/tonne
Bardeau d'asphalte	195 \$/tonne
Agrégats (béton sans armature, asphalte) 2 TONNES MAXIMUM	120 \$/tonne
Encombrants (sauf électroménagers en métal)	290 \$/tonne
Pneus surdimensionnés (48 pouces et demi et plus)	310 \$/tonne
Pneus	Sans frais
Résidus verts	Sans frais
Électroménagers en métal	Sans frais
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Sans frais
Appareils électroniques	Sans frais
Métaux	Sans frais

MATIÈRES REFUSÉES AUX TROIS ÉCOCENTRES

Résidus provenant d'excavation
Béton avec armature
Matières issues d'un sinistre ou d'un incendie
Matières contaminées (ex: amiante, terre, bois créosoté, etc.)

Tarification ordures : 450 \$/t - À l'écocentre de Bergeronnes et sur rendez-vous seulement.